

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Séance ordinaire du 08/04/2025
 Délibération numéro : DE_013_2025
 Nombre de membres en exercice 8
 Nombre de membres présents 8
 Nombre de suffrages exprimés 8
 Abstention(s) 0

VOTES	
Pour :	8
Contre :	0

Date de convocation 27/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le conseil municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, présidé par Jean BYKENS

Secrétaire(s) de séance :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un EXCEDENT de 231 744,40
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	122 497,95
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	106 154,03
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	109 246,45
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	231 744,40
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	231 744,40
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	120 061,46
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	111 682,94
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Présents : FEUILLADE BRIERE Delphine (Maire), BYKENS Jean (1er adjoint), VERILHAC EMMANUEL (Conseiller municipal), BESNIER Valentin (Conseiller municipal), BRILLANT Philippe (Conseiller municipal), MALEYSSON Emilie (Conseillère municipale), CHALVET Ronna (Conseillère municipale), GINIER DANIEL (Conseiller municipal),

Présenté par Jean BYKENS
 à MALARCE SUR LA THINES le 08/04/2025

Délibéré par Le conseil municipal
 à MALARCE SUR LA THINES le 08/04/2025



Date de transmission de l'acte: 09/04/2025
 Date de reception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE_013_2025-DE
 A G E D I